

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 29.01.2025 Numéro de version 5.0 (remplace la version 4.0)

Révision: 22.11.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **Teinture à l'Huile**

Code du produit: 3501 blanc; 3512 gris argent; 3514 graphite; 3516 jatoba; 3518 gris clair; 3519 naturel; 3538 acajou; 3541 havane; 3543 cognac; 3564 tabak; 3590 noir & Teintes mélangées

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

Couche

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: Osmo Holz und Color GmbH & Co. KG
Affhüppen Esch 12
D-48231 Warendorf

Service chargé des renseignements:

Département sécurité de produit
Tel.: +49 (0) 251 / 692 - 188
Fax: +49 (0) 251 / 692 - 462
e-mail: helmut.starp@osmo.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Centrale d'appel de détresse de poison Berlin (24h): +49 (0) 30 / 30686 790
Consultation en anglais et allemand.
Tox Info Suisse Numéro d'urgence 24h/24: 145
(de l'étranger : +41 44 251 51 51)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le

règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger

néant

Mention d'avertissement

néant

Mentions de danger

néant

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 29.01.2025 Numéro de version 5.0 (remplace la version 4.0)

Révision: 22.11.2024

Nom du produit: Teinture à l'Huile

(suite de la page 1)

Indications complémentaires: EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

2.3 Autres dangers

Toujours porter un masque de protection pendant le ponçage.
Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.
Attention:
Lavez les chiffons utilisés immédiatement après usage ou conservez-les dans un récipient hermétiquement fermé (danger d'inflammation).

Résultats des évaluations PBT et vPvB**PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges**

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 64742-48-9 Numéro CE: 918-481-9 Reg.nr.: 01-2119457273-39	hydrocarbures aliphatiques, C10-C13 Asp. Tox. 1, H304, EUH066	25–50%
CAS: 13463-67-7 EINECS: 236-675-5	dioxyde de titane	0-<30%

SVHC

Non applicable.

Indications complémentaires: Note 10 : La classification comme « cancérigène par inhalation » ne s'applique qu'aux mélanges sous forme de poudre contenant au moins 1 % de dioxyde de titane sous forme particulaire ou incorporé dans des particules d'un diamètre aérodynamique ≤ 10 µm
La teneur en dioxyde de titane varie en fonction de la nuance de couleur.
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours**

Remarques générales: Amener les sujets à l'air frais.

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 29.01.2025 Numéro de version 5.0 (remplace la version 4.0)

Révision: 22.11.2024

Nom du produit: Teinture à l'Huile

(suite de la page 2)

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

NE PAS faire vomir.

Etourdissement

Migraine

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de protection respiratoire.

Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Eau chaude additionnée de produit nettoyant

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 29.01.2025 Numéro de version 5.0 (remplace la version 4.0)

Révision: 22.11.2024

Nom du produit: Teinture à l'Huile

(suite de la page 3)

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
N'employer que dans des secteurs bien aérés.
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Eviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ne conserver que dans le fût d'origine.
Stocker dans un endroit frais.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).
Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****64742-48-9 hydrocarbures aliphatiques, C10-C13**

	VME/TWA (8) 1,200 mg/m ³
Source	EU HSPA

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 29.01.2025 Numéro de version 5.0 (remplace la version 4.0)

Révision: 22.11.2024

Nom du produit: Teinture à l'Huile

(suite de la page 4)

8.2 Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques****appropriés**

Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Mesures générales de****protection et d'hygiène:**

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Ne pas introduire de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Demi-masque pour peintre avec raccord fileté rond EN 148-1 (filtre à vis) et filtre combiné A1 - P2 selon DIN EN 14387.

Protection des mains:

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Pour éviter des problèmes de peau, réduire le porter des gants au minimum indispensable.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Temps de pénétration du**matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm

Pour le mélange le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 6).

Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc nitrile

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 29.01.2025 Numéro de version 5.0 (remplace la version 4.0)

Révision: 22.11.2024

Nom du produit: Teinture à l'Huile**Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales**

Couleur:	Divers, selon l'encrage
Odeur:	Douce
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 180 °C
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	0,7 Vol %
Supérieure:	6,0 Vol %
Point d'éclair	> 60 °C (DIN EN ISO 2719)
Température d'auto-inflammation	240 °C
pH	Non applicable.
Viscosité:	
Viscosité cinématique à 20 °C	30-45 s (DIN EN ISO 2431/4 mm) >21 mm²/s (40°C) (calculé)
Viscosité cinématique à 20 °C	30-45 s (DIN 53211/4mm)
Dynamique:	Non déterminé.
Solubilité	
l'eau:	Pas ou peu miscible
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	0,90 - 1,15 g/cm³ (DIN 51757)

9.2 Autres informations

Aspect:	
Forme:	Visqueuse
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 29.01.2025 Numéro de version 5.0 (remplace la version 4.0)

Révision: 22.11.2024

Nom du produit: Teinture à l'Huile

(suite de la page 6)

Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.2 Stabilité chimique	
Décomposition thermique/ conditions à éviter:	Pas de décomposition en cas d'usage conforme. Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Réactions au contact d'un tissu imbibé de produit (par exemple: bourre de laine de nettoyage).
10.4 Conditions à éviter	Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.5 Matières incompatibles:	Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.6 Produits de décomposition dangereux:	Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone Oxydes nitriques (NOx)
Indications complémentaires:	Attention: Lavez les chiffons utilisés immédiatement après usage ou conservez-les dans un récipient hermétiquement fermé (danger d'inflammation).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008	
Toxicité aiguë	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 29.01.2025 Numéro de version 5.0 (remplace la version 4.0)

Révision: 22.11.2024

Nom du produit: Teinture à l'Huile

(suite de la page 7)

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
64742-48-9 hydrocarbures aliphatiques, C10-C13		
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50 / 4h	>5 mg/l (rat)

Effet primaire d'irritation:**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité subaiguë à chronique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 29.01.2025 Numéro de version 5.0 (remplace la version 4.0)

Révision: 22.11.2024

Nom du produit: Teinture à l'Huile

(suite de la page 8)

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Toxicité aquatique:****64742-48-9 hydrocarbures aliphatiques, C10-C13**

EC50 / 48h >1.000 mg/l (Daphnia magna)

IC50 / 72h >1.000 mg/l (algae)

LC50 / 96h >1.000 mg/l (fish)

12.2 Persistance et**dégradabilité**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de**bioaccumulation**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**12.6 Propriétés perturbant le****système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes**Autres indications écologiques:****Indications générales:** Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.**Catalogue européen des déchets**

08 01 12 déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

15 01 04 emballages métalliques

Emballages non nettoyés:**Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 29.01.2025 Numéro de version 5.0 (remplace la version 4.0)

Révision: 22.11.2024

Nom du produit: Teinture à l'Huile

(suite de la page 9)

**Produit de nettoyage
recommandé:**

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification****ADR, ADN, IMDG, IATA**

néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**ADR**

néant

ADN, IMDG, IATA

néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport**ADR, ADN, IMDG, IATA****Classe**

néant

14.4 Groupe d'emballage**ADR, IMDG, IATA**

néant

14.5 Dangers pour l'environnement**Marine Polluant:**

Non

**14.6 Précautions particulières à prendre par
l'utilisateur**

Non applicable.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux
instruments de l'OMI**

Non applicable.

Indications complémentaires de transport:

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

"Règlement type" de l'ONU:

néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de
santé et d'environnement****Directive 2004/42/CE**

Type de produit: PEINTURES ET VERNIS

• Sous-catégorie de produits: Revêtements monocomposants à fonction
spéciale

· Revêtements En Phase Solvant, Valeur limite: 500 g/l

VOC: ≤364 g/l

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 29.01.2025 Numéro de version 5.0 (remplace la version 4.0)

Révision: 22.11.2024

Nom du produit: Teinture à l'Huile

(suite de la page 10)

Directive 2012/18/UE**Substances dangereuses****désignées - ANNEXE I**

Aucun des composants n'est compris.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:**VOC (EU)**

< 500 g/l (VOC-max. = 500 g/l (2010 A/i))

15.2 Évaluation de la sécurité**chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Service établissant la fiche**technique:**

Département sécurité des produits

Contact:

Hr. Dr. Starp

Date de la version**précédente:**

27.05.2020

Numéro de la version**précédente:**

4.0

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 29.01.2025 Numéro de version 5.0 (remplace la version 4.0)

Révision: 22.11.2024

Nom du produit: Teinture à l'Huile

(suite de la page 11)

Sources

*** Données modifiées par
rapport à la version
précédente**

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

ESIS : European chemical Substances Information System

ECHA Portal

Fiches de données de sécurité des fournisseurs de matières premières

Ajouts, suppressions, révisions.

Mis à jour conformément au règlement (UE) 2020/878 modifiant le règlement
(CE) n °: 1907/2006 (REACH)